

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et RULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. RAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Janvier 1879.

Chronique générale.

Nous lisons dans l'Union:

« On veut que les communards puissent rentrer le front haut... Est-ce la Lanterne, la Marseillaise, la Révolution française? Non, c'est le journal de M. Gambetta... »

« L'endroit de la Déclaration du gouvernement qui leur a particulièrement déplu, c'est celui où il est parlé de « la vive et légitime indignation contre les chefs criminels » de 1871... »

n'ont rien fait contre leur patrie, mais la participation à d'horribles choses, qui ont déshonoré notre pays et épouvanté le monde, ne permet pas que l'on prenne des allures si satisfaites et si fières... »

Nous avons un ministre d'origine républicaine, dont on ne peut contester l'orthodoxie politique, qui vient de remporter une victoire inattendue dans l'élection sénatoriale du 5 janvier, victoire qui, selon toutes les traditions parlementaires, aurait dû logiquement consolider sa situation et lui assurer une immense majorité dans des Assemblées où domine essentiellement l'opinion républicaine... »

On disait aux électeurs: « Pour rétablir le calme et l'harmonie dans le gouvernement de la République, écarter du Sénat les conservateurs qui entravent et paralysent nos bonnes intentions. Donnez-nous une majorité républicaine, et tout marchera régulièrement, la confiance renaîtra, et l'accord le plus parfait régnera entre tous les pouvoirs... »

Les délégués sénatoriaux se sont laissés prendre à cette amorce, et, dans le désir fort légitime d'assurer la paix publique, ils ont voté de confiance pour les candidats qui portaient l'eslampille de la République.

Une semaine ne s'était pas écoulée que les premiers ferment de discorde se manifestaient dans tous les rangs de l'armée républicaine, et qu'au lieu d'acclamer un cabinet qui, par sa modération, leur avait préparé ce succès inespéré, les républicains se sont mis à le battre en brèche et à lui imputer à crime les qualités mêmes qui ont assuré leur triomphe.

Est-ce un sentiment d'ingratitude qui les porte à désertir le drapeau qui les a conduits à la victoire? Nous ne le croyons pas. Nous croyons plutôt qu'ils cèdent invinciblement à cette pente irrésistible qui entrainera toujours les révolutionnaires quels qu'ils

soient, extravagants ou modérés, vers l'abîme qui les attire, c'est-à-dire vers le despotisme d'une Convention.

S'il y a une fonction qu'il faudrait laisser à l'abri des vicissitudes politiques, à raison de l'influence considérable qu'elle exerce sur notre réorganisation militaire et sur l'avenir de notre armée, c'est assurément celle de chef d'état-major général au ministère de la guerre. Ce poste important est depuis longtemps occupé par un officier général de haute valeur et dont les capacités administratives n'étaient contestées de personne. Mais le nouveau ministre de la guerre était forcé d'offrir un holocauste à la Révolution et le général de Miribel a été sacrifié.

Plaignons le général Gresley d'avoir si tristement inauguré son portefeuille ministériel, mais il est écrit que tout ministre ou fonctionnaire piqué de la tarantule républicaine est fatalement condamné à dévier tôt ou tard de la droite ligne du bon sens et de la justice.

M. MARTEL.

Le successeur du duc d'Audiffret-Pasquier à la présidence du Sénat occupait, on se le rappelle, le portefeuille de la justice lorsqu'arriva le 16 Mai.

D'abord membre du barreau, puis juge au tribunal de sa ville natale, M. Louis-Joseph Martel est né à Saint-Omer le 15 septembre 1813. En 1849, il fut élu représentant de l'Assemblée législative par le département du Pas-de-Calais, et se distingua parmi les orateurs de la droite. Après le 2 décembre, il était rentré dans la vie privée.

En 1863, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat de l'opposition, et fut renommé en 1869. Il siégeait alors parmi les conservateurs libéraux, et fit partie du groupe des 46. Il prononça à cette époque plusieurs discours sur le régime de la presse, et réclama l'abolition du timbre pour les journaux. Il fut aussi au nombre des signataires de l'interpellation des 46.

Le 8 février 1874, M. Martel était élu le premier sur la liste des quinze députés du Pas-de-Calais et faisait partie de l'Assemblée de Bordeaux. Il devint plus tard l'un des vice-présidents de l'Assemblée nationale, et après le 24 mai il s'associa à la politique du centre gauche. M. Martel a voté la proposition Casimir Périer et les lois constitutionnelles. Enfin il a été président de la commission des grâces.

Il a été élu sénateur inamovible par 344 voix, au mois de décembre 1875, et vice-président du Sénat, dès la session de 1876. Il quitta ses fonctions pour devenir garde des sceaux sous le ministère de M. Jules Simon.

M. Martel est un des riches propriétaires fonciers faisant partie de la Chambre haute. Il possède, dit-on, 150,000 livres de rentes.

Un député de la gauche a fait hier cet aveu bien naïf, que, dans la question des grands commandements, on ne visait que deux généraux: MM. Bourbaki et le duc d'Aumale. Après cela, dit-il, si le gouvernement veut nous donner cette garantie, nous nous montrerons de bonne composition sur tout le reste!!!

Une chose qui s'opposera peut-être au maintien du cabinet, c'est qu'on sait que M. Dufaure et la plupart de ses collègues s'opposent à la mise en accusation des ministres du 16 Mai et au retour des Chambres à Paris, tandis qu'un cabinet nouveau accordera tout ce qu'on lui demandera parce qu'il sera pris dans les rangs de ceux qui réclament impérieusement ces deux choses-là.

Le contre-coup des affaires politiques, quoique seulement au début, se fait déjà sentir. On a constaté déjà le départ d'un grand nombre d'étrangers qui ont quitté Paris dans la crainte d'événements plus graves.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

Quand il se leva pour partir, il ne chancelait même pas; ce que c'est pourtant que l'habitude! Seulement, il avait la langue très-pâteuse et son humeur était deux fois plus fantasque et plus hourvue qu' auparavant.

— Et notre affaire? lui dit Strecker avec une grande politesse.

— Aide-moi d'abord à faire sortir ces bêtes-là de la cour.

Nous l'aidâmes à faire sortir ces bêtes-là de la cour.

— Eh bien? reprit Strecker.

— Eh bien! répéta l'ivrogne en mettant sa tête tout de côté et en se tapant sur l'aile du nez avec l'index de la main gauche.

— Eh bien, notre affaire!

L'homme violet cligna l'œil gauche, répondit qu'il n'y avait rien d'écrit entre nous, qu'il ne nous

connaissait pas, et il nous pria de nous mêler de ce qui nous regardait; mais cela en des termes que je rougirais de coucher par écrit.

Cette fois, Strecker lui-même parut embarrassé; heureusement que l'ivrogne se ravisa de lui-même et fut pris, comme le sont souvent les ivrognes, d'un accès de tendresse verbuse; il passa sans transition de la réserve aux épanchements les plus intimes.

Dans le flot de ses confidences variées, je renonçai bien vite, pour ma part, à pêcher quelque chose de sensé; Strecker, plus habile ou plus heureux que moi, avait l'air de se retrouver au milieu de ce fouillis; il écoutait les divagations de l'ivrogne avec une surprenante attention et avec un sérieux imperturbable.

En résumé, cet homme avait rencontré un de ces jours, il ne savait plus trop lequel, un garçon qu'il nous affirma très-sérieusement avoir reconnu pour Krause en personne. Ce qui diminuait singulièrement la valeur de son affirmation, c'est qu'il n'avait jamais vu Krause de sa vie. Je lui posai l'objection; il la résolut d'une manière très-originale. Ayant tracé avec le manche de son fouet une ligne dans la poussière de la route entre lui et moi, il croisa ses deux bras sur sa poitrine et me dit:

— Si tu prétends que j'aie menti, reste où tu es, et j'irai te dire deux mots; si tu te repens de ce

que tu viens de dire, passe la ligne et donne-moi la main.

J'avais bonne envie de me sauver du côté de Darlenheim, mais Strecker me fit franchir la ligne en me serrant vigoureusement le bras. L'ivrogne me donna une poignée de main, déclara que j'étais son meilleur ami, sa poitrine se gonfla d'un noble orgueil, et l'écluse aux confidences, un instant fermée, se rouvrit avec impétuosité.

XCIV.

Quelle taille avait le garçon qu'il avait vu? Une taille comme ci comme ça, entre les deux; il était plutôt petit que grand, à moins cependant qu'il ne fût plutôt grand que petit; dans tous les cas, il était parfaitement sûr que c'était l'un ou l'autre. Quel air avait-il? Il avait l'air d'avoir mal aux dents, car il avait la figure à moitié enveloppée d'un mouchoir; réflexion faite, il poussa souffrir d'un mal d'oreilles aussi bien que d'un mal de dents; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait la figure à moitié cachée. Où l'avait-il vu? A Scheuerstadt, à moins que ce ne fût à Colmar ou à Wasselonne; non, décidément, c'était à Scheuerstadt.

— Que faisait-il à Scheuerstadt? demanda Strecker, poursuivant ses investigations.

— Quand tu voudras du vrai kirsch, répondit l'ivrogne avec gravité, tu n'as qu'à me dire un mot,

je t'adresserai à un bon compagnon qui te servira bien, si tu lui dis que tu viens de ma part. Les gens de Scheuerstadt disent que leur fromage vaut celui de Munster, mais ce n'est pas vrai. Nous disions donc...

Strecker reprit, avec une patience inépuisable: — Nous parlions de ce garçon que vous avez rencontré à Scheuerstadt.

— Je n'ai pas besoin qu'on me reprenne, dit sèchement l'ivrogne.

Ayant croisé de nouveau ses bras sur sa poitrine, il nous regarda d'un air digne et sévère; quelque chose cependant compromettait cette dignité et cette sévérité, c'était le clignotement de ses yeux humides et le balancement de tout son corps. Je crus un moment qu'il allait encore une fois tracer sur le sol une ligne de démarcation entre lui et nous, mais il n'en fit rien.

— Il arrive à tout le monde, reprit-il avec un redoublement de sévérité, d'oublier sa limousine. Les nuits sont fraîches. J'avais oublié ma limousine, et je venais d'entrer chez un juif pour en acheter une d'occasion. Tiens, tu peux la voir, attachée entre les cornes de ce petit bœuf roux, là-bas. Comme je marchais une limousine, la porte s'ouvre, et je vois entrer ce garçon. Il n'a pas l'air trop content en s'apercevant qu'il y a de la compagnie, mais il entre avec son bonnet sur les yeux, sans saluer.

On a dit que le général Borel a montré une grande hésitation à accepter le commandement du 3<sup>e</sup> corps d'armée et qu'en ce moment même son acceptation n'est pas encore définitive.

Le vicomte Emmanuel d'Harcourt, 2<sup>e</sup> secrétaire d'ambassade de France à Vienne, est au nombre des sacrifiés du personnel diplomatique que M. Waddington va offrir en holocauste à M. de la gauche. Le général Le Flô est également au nombre des ambassadeurs rappelés pour faire place à plus républicain que lui.

M. Bardoux vient de décorer son beau-père.

M. Martel, le nouveau président du Sénat, aurait dit que si, par suite d'une décision de la Chambre, les ministres du 16 Mai étaient mis en accusation, il ne pourrait accepter de présider ce procès.

Tous les groupes républicains de la Chambre sont d'accord pour exiger des modifications au programme Dufaure.

Le Sénat demande pour le cabinet un crédit de quelques semaines.

On dirait que les combinaisons de M. de Marcère n'ont pas réussi, car on trouve ce cri de désespoir dans le *National*, sous la signature Hector Pessard :

« Nous sommes pour la logique et la loyauté, et puisqu'on a cru devoir mettre le feu aux poudres, nous souhaitons que tout saute du même coup, les malentendus, les hypocrisies et les défaillances, les situations fausses et les trompe-l'œil. »

Le *Constitutionnel*, rendant compte de la séance dans laquelle M. de Marcère a donné lecture du programme ministériel, raconte le fait suivant :

« Mercredi soir, M. Dufaure fit appeler le ministre de l'intérieur et l'invita à communiquer la déclaration ministérielle à la Chambre. M. de Marcère répondit que ce programme était insuffisant et serait mal accueilli par la majorité républicaine dont les légitimes exigences étaient méconnues.

M. de Marcère fit immédiatement appeler ses amis et leur annonça qu'il donnerait sa démission, refusant de lire le lendemain à la tribune le programme de M. Dufaure. Les amis de M. de Marcère répondirent qu'il était trop tard et qu'il fallait boire la coupe jusqu'à la lie. »

Il paraît bien certain, dit le *Journal du Loiret*, que le maréchal de Mac-Mahon a offert

sa démission, quand on a voulu lui imposer la nomination du général Farre en remplacement du général Borel. Le choix du général Gresley s'est fait par transaction.

Le sort de l'honorable M. de Raynal, procureur général près la cour de cassation, paraît réglé. Les journaux pourvoyeurs de la destitution annoncent qu'il sera remplacé par M. le sénateur Le Royer.

Les mêmes journaux nous font connaître les épurations suivantes dans le haut personnel des finances :

M. Fraissinet, ancien député à l'Assemblée nationale, ou il faisait partie du centre gauche, et membre démissionnaire du conseil municipal de Marseille, est nommé trésorier-payeur général de l'Hérault.

M. de Roquette-Buisson, préfet des Basses-Pyrénées, trésorier-payeur général de la Mayenne.

M. Baroche, trésorier-payeur de la marine, est remplacé par le trésorier général de la Mayenne.

M. Alicot, ancien député des Basses-Pyrénées, et M. Arsène Picard, ancien député du Calvados, ancien élève de l'École polytechnique, appartenant tous deux à la Chambre des députés dissoute le 16 mai 1877, sont également nommés trésoriers-payeurs généraux.

C'est encore par les reportages de ces intéressantes feuilles que nous apprenons que M. Imgard de Lefenberg a donné sa démission de procureur général près la cour d'appel de Paris, et n'a fait ainsi que prévenir une inévitable révocation.

Le *Journal officiel* publie l'état du commerce de la France pendant l'année 1878.

Les importations se sont élevées, pendant l'année 1878, à 4,460,974,000 fr., et les exportations à 3,369,807,000 fr.

Au milieu de nos querelles intestines qui doivent faire la joie des étrangers, on a beaucoup remarqué dans la tribune diplomatique de la Chambre des députés les entretiens très-animés du prince de Hohenlohe et de ce fameux correspondant du *Times*, qui, sous le nom de Blowitz, bien qu'il s'appelle Opert, a tant fait parler de lui à diverses reprises au sujet de ses relations intimes avec M. Gambetta.

Il y a longtemps que nous avons signalé ce Prussien déguisé en Anglais comme un des agents les plus remuants de la politique allemande.

En assistant avec l'ambassadeur d'Allemagne à nos crises parlementaires, il a dû constater avec plaisir qu'en aidant M. Gambetta à implanter la République en France, il a parfaitement répondu au vœu de M. de Bismark et de son ambassadeur à Paris, M. de Hohenlohe.

Quelle singulière époque que la nôtre ! Voici, par exemple, une douzaine de ci-

toyennes émancipées, ou plutôt voulant l'être, qui, en donnant leur signature et leur adresse, écrivent au *Voltaire* :

« Après ce dernier triomphe de la République, voici venir l'heure de conquérir notre liberté. La question politique tranchée, on va s'occuper de la question sociale. Si nous ne sortons pas de notre indifférence, si nous ne réclamons contre notre situation de mortes civiles, la liberté, l'égalité viendront pour l'homme ; pour nous, femmes, ce sera toujours de vains mots.

« Les ministères se succéderont ; la République de nom deviendra République de fait. Si la femme se contente d'être résignée, elle continuera sa vie d'esclave, sans pouvoir se rendre indépendante de l'homme, dont le droit seul est reconnu, le travail seul rétribué.

« FEMMES DE FRANCE, trois projets de loi qui nous concernent sont en ce moment soumis aux Chambres. Eh bien ! pas une de nous ne pourra les soutenir ou les amender. Une assemblée d'hommes va faire des lois pour des femmes comme on fait un règlement pour les fous. Les femmes sont-elles donc des folles auxquelles on puisse appliquer un règlement ?

« L'homme fait les lois à son avantage et nous sommes obligées de courber le front sans rien dire. Assez de résignation ! Paris de la société, debout ! Ne souffrons plus que l'homme commette ce crime de lèse-créature de donner à la mère moins de droits qu'à son fils. Entendons-nous pour revendiquer la liberté et la faculté de nous instruire, la possibilité de vivre indépendantes en travaillant, la libre accession des femmes à toutes les professions et toutes les carrières pour lesquelles elles justifieront des capacités nécessaires.

« L'association et non la subordination dans le mariage ;

« L'admission des femmes aux fonctions de juges consulaires, de juges civils et de jurés ;

« Le droit d'être électeur et éligible dans la commune et dans l'Etat.

« Femmes de Paris, il ne tient qu'à nous de changer notre sort. Affirmons nos droits, réclamons les avec persévérance et insistance. Nos sœurs de la province nous suivront, et les républicains sincères nous donneront leur concours à la tribune et au scrutin, parce que tous savent qu'émanciper la femme, c'est affranchir la génération naissante, c'est républicaniser le foyer. »

Le journal qui publie cette insanité ajoute que l'on reçoit les adhésions d'hommes et de femmes à cet appel. Il évite d'ailleurs de se prononcer lui-même en faveur de ces vœux.

On mande de Bruxelles que le train express partant de Bruxelles à 5 h. 20 du soir pour Tournai, Lille, Calais, a déraillé samedi soir à Bassilly.

On compte trois personnes tuées et plusieurs blessées.

## LA PRESSE

ET LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Nous continuons à donner l'appréciation des journaux conservateurs.

L'Ordre prétend que rien ne pourra désormais sauver le ministère.

Le Temps s'efforce de démontrer que tout n'est pas perdu pour le cabinet Dufaure.

La Gazette de France résume ainsi qu'il suit les aménités que les radicaux lancent à la tête de M. Dufaure :

« Opiniâtre, buté, irascible, il a voulu lui aussi, faire marcher le pays à son pas.

« Aujourd'hui, la majorité républicaine progressive, consolidée par le vote du 5 janvier, ne peut plus consentir à remonter ce vieux débris de l'orléanisme déguisé.

« Le ministère Dufaure a vécu. Tombera-t-il avec grâce et en faisant amende honorable ? — c'est ce que la discussion de lundi nous apprendra. »

« Tous les radicaux parlent « du vieux débris » sur ce ton.

« Ce qu'ils ont dit des Buffet, des de Broglie, des Fourtou, n'est rien à comparer avec ce qu'ils écrivent sur M. Dufaure.

« Ce sont littéralement des trognons de pomme qu'ils lancent à la tête de ce complaisant du radicalisme.

« Ah ! si M. Dufaure avait su ! S'il avait pu soupçonner que les radicaux qu'il a combattus sur les barricades, il y a trente ans, le jouaient et prenaient leur revanche des journées de Juin 1848 et de la Commune de Mai 1871 !

« M. Dufaure a été « roulé » comme le dit un des vainqueurs du 5 janvier.

« Il a livré le pays. Que va-t-il faire pour le défendre ? il ne peut rien. S'il est amoureux de sa gloire, comme il doit envier M. Thiers d'être parti le premier ! »

Le Français constate que les exigences des républicains ne seront assouvies que lorsqu'ils auront le programme définitif de « la vraie République ».

Le Gaulois émet des conjectures qu'il ne serait pas impossible de voir se réaliser. Il est présumable, en effet, que le nœud gordien de la situation se dénoue selon les prévisions de notre confrère :

« En relisant la déclaration ministérielle, l'impression que nous avions éprouvée en l'entendant devient plus vive. Le cabinet a volontairement évité de faire à la gauche et à l'extrême gauche des concessions pouvant paraître excessives aux membres les plus modérés du centre gauche. Le programme du cabinet est d'un libéralisme assez mitigé pour qu'à gauche on le qualifie de programme réactionnaire.

« C'est à peu près le programme d'ouverture de session qui aurait été lu, si les élections sénatoriales avaient été à faire au lieu d'être faites.

— Pour quoi faire ? lui demandai-je avec surprise, la mère Thann n'était pas sur notre programme de la journée.

— Tu verras, me répondit-elle. J'avais une telle confiance en lui que je ne pouvais pas plus loin mes questions.

(Magasin pittoresque.) (A suivre.)

## Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6<sup>e</sup> ANNÉE)

Ch. MASSET, directeur. — M. SIMON, administrateur général.

JEUDI 23 janvier 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

## LES PROVINCIALES à Paris

Comédie-vaudeville en 4 actes, de MM. de Najac et Pol Moreau.

Grand succès du théâtre du Palais-Royal.

Avec le concours de M. Noël Martin, de l'Odéon ; M<sup>lle</sup> Tassilly, du Châtelet ; M. Emmanuel, des Variétés ; M. Dumoulin, du Palais-Royal ; M<sup>lle</sup> Cassothy, de la Porte-Saint-Martin ; M<sup>lle</sup> Guffroy ; M. Bellot ; M<sup>lle</sup> Benelly ; M<sup>lle</sup> Pauline Moreau, de la Porte-Saint-Martin ; M. Valère, de la Gaité ; M<sup>lle</sup> Falbert ; M. Gillis, etc.

Costumes et mise en scène identiques à ceux de Paris.

— Un bonnet bleu, avec des pattes en peau de chat, s'écria vivement Strecker.

L'ivrogne le regarda en prenant un air rusé et en faisant des yeux tout petits.

— J'ai dit bonnet comme j'aurais dit chapeau, car il ne faisait pas bien clair, vu que ça se passait le soir, et que le vieux... hum ! enfin le juif dont je parle ne se ruine pas en chandelles. On me couperait en trois cents morceaux devant le tribunal que je ne pourrais pas jurer que c'était un bonnet plutôt qu'une casquette. L'essentiel, c'est que ce gaillard-là n'était guère poli. Ce qui est sûr et certain, c'est qu'il avait un sac de soldat. La preuve, c'est qu'il en a tiré deux chemises et un gilet pour les vendre au...

— Au juif ! suggéra obligeamment Strecker.

— Je n'ai pas dit que c'était un juif, riposta le marchand de bœufs avec emportement. On ne doit pas faire dire aux gens ce qu'ils n'ont pas dit : c'est comme cela qu'on les amène devant les tribunaux. Je n'ai pas peur des tribunaux, moi ; mais mon ami, qui n'est pas juif, pourrait aller en police correctionnelle si on savait qu'il a acheté les deux chemises, le gilet et le sac de soldat, à un polisson tout jeune, qui les avait peut-être volés.

— Quel âge à peu près donnez-vous à ce polisson ? demanda poliment Strecker.

— Il y a des polissons de tout âge, répondit le marchand de bœufs. Celui-là pouvait avoir entre

cinquante-cinq et soixante ans. Attrape ! Je parle quand je veux, et quand je ne veux pas parler, je ne parle pas.

— Vous avez bien raison, dit Strecker, c'est toujours comme cela qu'il faut faire.

— N'est-ce pas ? dit l'ivrogne en se rassérénant. Ce polisson de cinquante-cinq à soixante ans a prié et supplié mon ami, qui n'est pas juif, en lui disant qu'il avait absolument besoin d'argent pour prendre le chemin de fer, parce qu'il avait quelque chose de malade chez lui. Quand il a tenu son argent, la main lui tremblait, et il s'est sauvé en courant du côté de la gare, comme si tous les chiens de Schenestadt étaient à ses trousses. A-t-il filé sur Paris ? A-t-il filé sur Strasbourg ? Je n'en sais rien, et je ne m'en soucie guère ; tout ce que je sais, c'est que son argent ne le mènera pas bien loin ; car mon ami... qui n'est pas juif, mais qui est un vieux malin, l'a volé comme dans un bois.

XCIV.

— Patte-Rousse ! cria-t-il tout à coup à son chien, va-t'en là-bas, mon garçon, et empêche-moi cet imbécile de tourner à gauche.

Cet imbécile, c'était un bœuf couleur café au lait qui, fatigué de suivre la grande route, tentait de pousser une reconnaissance dans un chemin de traverse. Il reçut pour sa peine une horrible bordée d'injures, et une demi-douzaine de coups de fouet.

Ce petit incident avait changé le cours des idées du marchand de bœufs. Il nous souhaita le bonjour avec une politesse ironique, nous affirmant que notre compagnie avait cessé de lui plaire, maintenant qu'il s'était moqué de nous à cœur joie ; car il nous avait conté des histoires en l'air pour passer le temps, et il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce qu'il avait dit, pas un mot ! Il nous pria donc de ne pas nous déranger plus longtemps pour lui ; Dieu merci ! il connaissait le chemin, et il y avait, comme cela, des moments où il aimait mieux être seul que de se trouver en mauvaise compagnie.

C'était, ma foi, un bien joli compliment ; mais je comptais sur Strecker, qui n'était pas endurant et qui avait la riposte très-facile, pour rendre à cet ivrogne la monnaie de sa pièce. A mon grand désappointement, il n'en fit rien. Tournaient vivement sur ses talons, il reprit le chemin de Darlenheim en m'entraînant par le bras.

— Nous avons joliment perdu notre temps, lui dis-je en allongeant le pas pour le suivre.

— Peut-être oui, peut-être non ! me répondit-il d'un ton distrait.

Et il marcha encore plus vite ; il n'y avait plus moyen d'échanger une parole.

Aux premières maisons, il ralentit le pas, et je lui dis :

— Où allons-nous ?

— Chez la mère Thann, me répondit-il.

De deux choses l'une : ou ils resteront ministres, avec le programme qu'on a lu plus haut, ou ils seront obligés de se retirer.

Dans le premier cas, ils pourront résister aux radicaux en s'abritant derrière un programme relativement conservateur voté par les deux Chambres.

Dans le second cas, ils deviendront les chefs d'une alliance entre les républicains modérés et les droites. Cette alliance, aujourd'hui, peut paraître une utopie; demain elle peut devenir une nécessité de salut commun.

La maladresse apparente de la déclaration du gouvernement est une réelle habileté : nous croyons l'avoir démontré.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Siège d'hier lundi. — La Chambre est au complet. Cependant la séance ne commence pas à l'heure habituelle. On semble attendre une décision. Les tribunes sont toutes occupées. L'agitation est vive, anxieuse, tourmentée. On rencontre des sénateurs partout.

Enfin, M. SENARD monte à la tribune. Un grand silence se fait.

M. Senard commence par rappeler que le ministère, dans son programme, résume les actes accomplis depuis son entrée en fonctions et indique les projets à étudier.

L'année 1878 restera dans les fastes parlementaires comme la plus heureuse et la plus utilement remplie. Les projets annoncés sont conçus dans un esprit libéral et dans une pensée de progrès; celui relatif au conseil d'Etat appellera spécialement l'attention de la Chambre.

L'orateur n'aurait donc qu'à offrir des remerciements et des marques de confiance aux ministres actuels, si le programme avait donné sur la question du personnel administratif une complète satisfaction.

Le gouvernement ne veut pas plus que la Chambre livrer la République à ses ennemis, mais il a trouvé en arrivant aux affaires des fonctionnaires installés par les gouvernements précédents.

Les services rendus, l'expérience acquise conviaient le gouvernement à se servir des instruments qu'il avait sous la main; mais il y avait une distinction à faire entre les employés qui remplissent une besogne pour ainsi dire matérielle et les fonctionnaires qui sont les intermédiaires naturels entre le gouvernement et le pays.

Pour les premiers, on pouvait les conserver, sauf à sévir contre ceux qui manifesteraient une hostilité ouverte; mais il ne peut en être de même en ce qui concerne les autres. (Très-bien!)

Les conditions nécessaires de l'admission des fonctionnaires sont l'intelligence, l'activité et surtout la volonté de bien servir le gouvernement qui les emploie. Il faut que ces agents soient unis au gouvernement et marchent complètement avec lui.

Le ministère ne semble pas avoir compris ainsi le programme. Déclarer qu'on sera inexorable envers le fonctionnaire qui dénigrera le gouvernement qu'il est appelé à servir et qu'on ne conservera pas en fonctions les ennemis déclarés de la République, c'est très-bien, mais cela ne suffit pas; avant de s'exposer à cette déclaration d'hostilité, n'y avait-il pas lieu de demander une adhésion formelle à la République?

On a raison de vouloir profiter de l'expérience acquise et de reconnaître les droits acquis quand c'est possible. Mais il convient aussi de rechercher quelle est la nature des services et à qui ils ont été rendus.

Parmi ces services on pourrait trouver de violentes persécutions contre les républicains. (Très-bien!) Qu'on amnistie ces persécutions, on le peut; mais on ne doit pas les récompenser comme des services. (Applaudissements.)

Au-dessus de tout, il faut mettre l'aptitude à la fonction et surtout le dévouement aux institutions actuelles. On a procédé ainsi en ce qui concerne les préfetures; il n'est pas moins nécessaire d'étendre la même méthode au pouvoir judiciaire. (Très-bien!)

Le ministère public a une puissance encore plus grande que l'administration préfectorale. Le ressort d'un procureur général est bien plus étendu que celui d'un préfet, et l'action judiciaire s'étend non-seulement sur toutes les administrations, mais sur le ministre lui-même.

Le ministère est-il bien sûr du dévoue-

ment de tous ses procureurs généraux à la cause de la République? (Applaudissements répétés.)

Sur ce point essentiel, une conférence avec les sénateurs et députés qui représentent les départements dans lesquels se trouvent des procureurs généraux dont le dévouement est douteux ne serait-elle pas de nature à éclairer le ministère? Les mêmes considérations s'étendent aux hauts fonctionnaires de toutes les grandes administrations dont le personnel supérieur devrait être uniquement composé d'hommes résolus à servir loyalement la République.

L'orateur verrait avec bonheur le ministère actuel rester aux affaires et continuer à servir la France comme il l'a fait depuis un an. Mais le ministère ne peut-il déclarer qu'il s'associera par ses actes au désir de la majorité, de ne voir maintenir en fonctions que des fonctionnaires disposés à servir la République?

M. DUFAURE, garde des sceaux, dit qu'il remerciera d'abord le précédent orateur de l'éloge qu'il a fait de la conduite du ministère pendant l'année qui vient de s'écouler.

Cet éloge a son prix, venant du représentant d'un des groupes les plus importants de la majorité.

Arrivant à la question du personnel, l'orateur dit que le gouvernement a considéré l'élection du 3 janvier comme un acte important consolidant la République. (Très-bien! très-bien!)

Le gouvernement l'a préparé pendant un an par une administration régulière et satisfaisante. (Nouvelle approbation.) Le gouvernement ne regarde pas ces élections comme apportant une modification à la Constitution, mais, au contraire, comme la confirmant en rétablissant l'harmonie entre les deux Chambres.

La majorité ancienne du Sénat avait conservé un esprit qui lui enlevait son caractère pondérateur. Cet esprit, grâce aux élections du 5 janvier, a disparu. La majorité nouvelle est républicaine, tel est le grand résultat qui a été obtenu.

Quelle en est la conséquence relativement aux fonctionnaires? Une plus grande force donnée au gouvernement pour exiger de ces fonctionnaires un esprit vraiment républicain.

Le gouvernement reconnaît ce grand résultat; il entend exiger des fonctionnaires qu'ils s'en pénètrent dans leurs actes et leurs paroles. Depuis qu'il est aux affaires, qu'a fait à ce point de vue le gouvernement pour le personnel judiciaire? Le garde des sceaux n'a voulu s'en rapporter qu'à des documents écrits faisant connaître l'attitude des magistrats sous le précédent gouvernement.

Il a vu les uns dociles instruments du pouvoir et les autres, au contraire, résistant à son impulsion. Les uns et les autres ne pouvaient être également traités. Cinq procureurs généraux ont été destitués, deux ont été déplacés. Il en a été de même pour les procureurs de la République. 168 juges de paix ont été déplacés, 177 ont été révoqués.

On n'a jamais dit que l'œuvre était terminée. L'élection du 5 janvier, l'établissement de la conformité d'opinion entre les pouvoirs publics imposent plus de sévérité pour les actes passés et pour l'avenir.

On tiendra compte des services judiciaires rendus et on ne pourra traiter un ancien magistrat qui va obtenir sa retraite comme un nouveau venu dans la carrière.

Le précédent orateur a conseillé des réunions de sénateurs et de députés. (Bruit.)

Ce moyen ne peut être mis en pratique; le ministre doit garder toute sa responsabilité. L'orateur n'hésite pas à s'approprier les sentiments exprimés par le précédent orateur.

Personne plus que lui n'est plus attaché au gouvernement actuel, et il a été des premiers à proclamer le nom de la République en demandant que M. Thiers fût nommé président; depuis il a suivi toutes les phases de l'institution républicaine, y a pris une part modeste mais ferme.

Il espère que l'épreuve de 1880 se passera aussi heureusement que celle que l'on vient de traverser, et nul n'y applaudira plus vivement que lui. (Applaudissements.)

M. Madier de Montjau monte ensuite à la tribune.

La séance se termine par un vote de confiance en faveur du ministère.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous avons assisté hier soir à une magnifique représentation de la Favorite. M<sup>lle</sup> Gayet s'étant trouvée indisposée la veille, au théâtre d'Angers, M. Chavannes, pour ne point changer le spectacle, n'a reculé devant aucun sacrifice; il a appelé M<sup>lle</sup> Bastard, la sympathique chanteuse contralto du Grand-Théâtre de Nantes, qui s'est montrée à nous dans le rôle de Léonor. La belle voix et le réel talent de cette cantatrice ont enlevé les applaudissements de la salle entière. M. Rougé a aussi obtenu un très-grand succès; jamais peut-être le rôle d'Alphonse n'avait été si supérieurement chanté sur notre scène. Depuis son retour parmi nous, c'était la première fois que M. Rougé se montrait sous son véritable aspect. La soirée d'hier a donc été pour lui un triomphe. M. Leroy et M. Sureau se sont parfaitement acquittés de leur tâche et ont montré l'un et l'autre les brillantes qualités qui les distinguent.

Nous reviendrons sur cette représentation.

Aux termes de la circulaire du 28 février 1854, les militaires n'ont droit au tabac de cantine à prix réduit qu'à la condition expresse de l'employer exclusivement à leur consommation personnelle; la revente ou l'échange par les militaires de ce tabac doit être puni disciplinairement et très-sévèrement.

Le ministre des finances s'étant plaint qu'au grand détriment du Trésor public, ces prescriptions étaient souvent perdues de vue, M. le ministre de la guerre vient de les rappeler aux chefs de corps, en les invitant à veiller avec le plus grand soin à leur stricte application.

Il ajoute même que des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre ceux qui se livreraient au trafic de leurs bons avec des personnes de l'ordre civil.

M. le secrétaire d'Etat au ministère des finances a pris l'initiative d'une excellente mesure concernant les envois d'argent par la poste.

L'impôt de 25 c. qui frappe les mandats au-dessus de 10 fr. va être supprimé. M. le ministre des finances doit prochainement déposer un projet de loi à ce sujet.

Le Bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante:

« New-York, le 18 janvier, 7 h. matin.

» Une perturbation atmosphérique, accompagnée de neige et de bourrasques du sud-est au nord-ouest, atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la France entre les 20 et 22 janvier. »

L'Etoile, d'Angers, publie les nouvelles suivantes sur l'inondation:

« La route de Chalonnes n'est plus sous les eaux; mais elle est, dit-on, crevée en cinq endroits, sans compter les trous qui se sont faits ailleurs.

» La rupture de la Guibrette a 137 mètres de largeur. On dit qu'elle est profonde seulement de neuf pieds environ.

» L'Authion a franchi la digue de La Bohalle sans la rompre. Les villages de Saint-Mathurin et de La Bohalle sont inondés, en partie du moins. Sans le secours des pontonniers mis à la disposition des habitants, il est probable qu'il y aurait eu des pertes assez considérables à déplorer; mais, somme toute, il y a plus de peur que de mal.

» L'eau qui, malgré tous les efforts, s'infiltrait dans les fonds des ardoisières de Trélazé, rend tout travail extrêmement dangereux. A Monthibert et à la Grand'Maison, les ouvriers ne peuvent descendre, car, outre l'invasion des eaux, le rocher dissous par l'humidité menace de s'écrouler. »

#### TOURS.

Samedi, un jeune homme à peine âgé de 17 ans s'est donné la mort dans une chambre d'hôtel à Tours, en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur. La mort a été instantanée. C'est à la suite d'une escapade de jeunesse que ce pauvre garçon a pris sa funeste détermination. (Indépendant.)

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 janvier 1878.

Versements de 151 déposants (37 nouveaux), 26,405 fr. » c.  
Remboursements, 13,339 fr. 96 c.

#### Publications de mariage.

Joseph-Marie Nicolas, facteur rural, de Saumur, et Louise Guilloux, cuisinière, même ville.

François-Jacques Forestier, domestique, de Saumur, et Hortense Chemineau, lingère, même ville.

Alexis Cocuau, cordonnier, de Saumur, et Marie-Louise Decorce, lingère, même ville.

Joseph Bachmayer, cavalier de manège, de Saumur, et Blise-Jeanne Permeau, couturière, même ville.

#### Marché de Saumur du 18 janvier.

Blé nouv. (Ph.)	—	Huile chene.	50	—
Froment (Ph.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orges	65	Foin (dr. c.)	780	65
Avoine, bar.	50	— Luzerne	—	780
Fèves	75	Paille	—	780
Pois blancs	80	Amandes	—	50
— rouges	80	Cire jaune	—	50
Graine de lin	70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas	157	— qualité (52k.500)	—	43
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	38
Huile de noix	50	— 3 <sup>e</sup>	—	25

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 70
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 85
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 70
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 60
La Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 60
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 55
La Vienne, 1877.	— id. à 45
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1877.	— id. à 110
Id. 1878.	— id. à 110
Champigny, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité à 170
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 110
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 80
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 80
Varrains, 1877.	— id. à 100
Varrains, 1878.	— id. à 100
Bourguell, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 115
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. 95 à 100
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. 105 à 110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Restigné 1878.	— id. à 100
Id. 1877.	— id. à 100
Chinon, 1878.	1 <sup>re</sup> id. 95 à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. 85 à 88
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 90
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id. à 85

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRÉS DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. *DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET:*  
Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.  
Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.  
Opium dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADH. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

**SANTÉ ET ENERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, pyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations

